

Huitièmement, élaboration d'un programme méthodique et continu de liaison et de collaboration avec les institutions financières canadiennes et mesures permettant une meilleure connaissance et un usage généralisé par les institutions financières et les exportateurs des services et des facilités offerts par la Société pour l'expansion des exportations.

Enfin, l'assurance des investissements dans les pays émergents en vue d'encourager des sociétés canadiennes à participer aux entreprises à l'étranger, qui pourraient servir les intérêts économiques du Canada et contribuer au besoin à l'expansion économique du pays bénéficiaire.

Ce bill représente, selon nous, un important moyen d'adapter notre structure administrative à des besoins changeants et je le recommande à la Chambre. Il faut en prévoir d'autres, naturellement. Demain comme hier, en ce qui touche l'exportation, il nous faudra surveiller le milieu, et réagir aux circonstances promptement et avec efficacité.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves observations avant que le bill C-183 soit déféré au comité qui étudiera les dispositions concernant l'établissement d'une Société pour l'expansion des exportations. La Chambre sait gré au ministre des explications qu'il a fournies là-dessus. J'aurais de beaucoup préféré, comme les autres députés, j'en suis certain, que le ministre élimine certaines expressions fleuries et les banalités de son discours et aborde la substance du bill, donnant à la Chambre certains exemples sur l'application pratique des dispositions de cette nouvelle loi. Par exemple, le ministre aurait pu mentionner la centrale hydro-électrique destinée au gouvernement cingalais, le mode de financement, le nom de l'exportateur, la date, le montant et l'application du contrat, le rôle du gouvernement, la façon dont la centrale est assurée durant le trajet et contre le défaut de paiement et ainsi de suite, donnant à la Chambre un ou deux exemples en langue accessible aux profanes que nous sommes et qui nous aurait permis de mieux suivre.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il a fallu présenter le bill alors que la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation nous servait admirablement bien. Je ne voudrais pas que l'on remplace la Société d'assurance des crédits à l'exportation sans reconnaître l'excellent travail qu'elle a fait dans ce domaine, et l'aide qu'elle a apportée à de nombreuses sociétés canadiennes. Son bilan et ses réalisations ne laissent rien à désirer. Par conséquent, je ne sais pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle loi au titre ronflant. Pourquoi ne pas apporter à la présente loi sur l'assurance des crédits à l'exportation les changements dont le ministre a parlé et

qui sont si peu nombreux que je ne vois pas la nécessité de présenter une nouvelle loi sur la Société pour l'expansion des exportations? Il me semble que le gouvernement actuel est enclin à faire des changements pour le seul plaisir de changer. A mon avis, le ministre n'a pas présenté un seul bon argument pour ne pas modifier la loi existante. Toutefois, le gouvernement a jugé bon d'abandonner l'ancienne loi et d'en présenter une nouvelle. La Chambre est en ce moment saisie du projet de loi et elle doit se prononcer sur son renvoi au comité pour supplément d'examen.

Puisque le bill est renvoyé au comité, je serai bref, car les membres du comité pourront poser bien des questions. J'espère que le ministre, ou du moins son adjoint sera présent à toutes les réunions du comité, ainsi que les dirigeants de la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour donner au comité tous les renseignements voulus sur cette nouvelle Société pour l'expansion des exportations.

Inutile de m'étendre longuement sur la nécessité d'une telle loi dans ce domaine. La question avait été vidée lors de la création, par la Chambre, de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Nous savons tous que les exportations jouent un rôle vital dans l'économie du pays. Le Canada compte 21 millions d'habitants capables de produire quatre ou cinq fois plus de produits primaires ou secondaires qu'il ne nous en faut. Nous devons donc pousser nos exportations à la limite de nos possibilités. Il est bon que cette assurance ait été mise à la disposition des exportateurs canadiens. Il ne doit pas y avoir beaucoup de députés, surtout parmi ceux qui représentent des régions urbaines, dont la circonscription compte des manufacturiers qui n'ont pas profité des facilités de crédit que leur offrirait l'ancienne Société. Des facilités semblables seront offertes en vertu de la nouvelle loi.

● (4.00 p.m.)

Pour la gouverne du comité, je voudrais poser au gouvernement quelques questions. Mais auparavant, puis-je dire que les réponses à ces questions ne régleront pas les problèmes qui se posent aux exportateurs. Un des plus grands problèmes que ces derniers doivent envisager est celui des barrières non tarifaires, comme on les appelle faute d'une meilleure expression. Par exemple, les appareils électriques en provenance du Royaume-Uni entrent en franchise au Canada. Par contre, le Royaume-Uni ne permet pas à un manufacturier canadien d'outillage électrique lourd d'y offrir ses produits. Au Royaume-Uni, on n'accepte pas d'offres de ce genre des pays étrangers. Nous, au Canada, nous permettons aux manufacturiers d'appareils élec-